MEESCHAERT
Asset Management

Code de Transparence

MAM Short Term Bonds ESG

Février 2022

| 1 - Données générales de Meeschaert Asset Management 4

- 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds 4
- 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM ... 4
- 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t- il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? 5
- 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ? 5
- 1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM 7
- 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR 8
- 1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ? .. 8
- 1.8 – Initiatives de promotion de la finance responsable initiatives concernant auxquelles Meeschaert AM participe 8
- 1.9 – Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM 9
- 1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par la Meeschaert AM au 31-12-2020 10

| 2. Données générales sur le fonds MAM Short Term Bonds ESG 11

- 2.1 - Caractéristiques du fonds MAM Short Term Bonds ESG 11
- 2.2 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds MAM Short Term Bonds ESG ? 13
- 2.3 - Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds 13
- 2.4 - Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation …) et moyens internes et externes utilisés 14
- 2.5 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? 14

| 3. Processus de gestion 14

- 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatiques sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 14
- 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC monétaire) ? 16
- 3.3 – Modification du process d'évaluation ESG et/ou de gestion au cours des douze derniers mois 16
- 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? 16
- 3.5 – Prêts de titres et utilisation d'instruments dérivés 16
- 3.6 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ? 17

| 4. Contrôle ESG 17

- 4.1 – Procédures de contrôle interne et externe mises en place sur le process ESG 17

| 5. Mesure d'impact et rapport ESG 18

- 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ? 18
- 5.2 – Les indicateurs d'impact ESG du fonds 18
- 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds MAM Short Term Bonds ESG ? 20

| 6. Politique d'engagement 21

- 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ? 21

- 6.2 - Comment le fonds MAM Short Term Bonds ESG établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ? 21
- 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ? 21
- 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ? 22
- 6.5 – Les activités d'engagement menées au cours de l'année 2020/2021 22
- 6.6 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ? 23
- 6.7 – Quelles mesures sont-elles prises si l'engagement s'avère infructueux ? 23

7. Politique de vote 24

- 7.1 – La politique de vote de Meeschaert AM 24
- 7.2 - Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ? 25
- 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ? 25
- 7.4 – Votes en lien avec les critères ESG au cours de l'année écoulée 26

Annexe 27

- Composition du portefeuille 27

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

• 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert AM
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert-amilton.com

• 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour Meeschaert AM, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.
Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Engagement actionnarial	Evolution des méthodologies	
	1983	• Création du premier fonds éthique en France : Nouvelle Stratégie 50
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : MAM Human Values (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
Première Politique de vote	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• **Mesure d'impact** : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
Membre fondateur du réseau *Shareholders for Change*	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : MAM Sustain USA • **Mesure d'impact** : Empreinte sociale
AG H&M : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : Gamme MAM Transition Durable • **Mesure d'impact** : Empreinte Eau, Alimentation
AG TOTAL : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term • **Mesure d'impact** : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climate, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG • Méthodologie ISR Amilton Premium Europe • Méthodologie ISR small et mids caps

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 12 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

• 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t- il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le site internet de Meeschaert AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.
Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.
Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici .

• 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

– Valeur partenariale et entrepreneuriale :

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».
Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

– Changement climatique :

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.
La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique

carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.
Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.
Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- Politique sectorielle de sortie du charbon :

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique[1], les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon[2] , ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- Politique sectorielle Pétrole et gaz :

En 2021, Meeschaert AM a publié sa politique sectorielle « Pétrole et gaz », dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.
Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.
La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires. Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote 3en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate »[4]. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. . Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie

[1] N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle
[2] Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

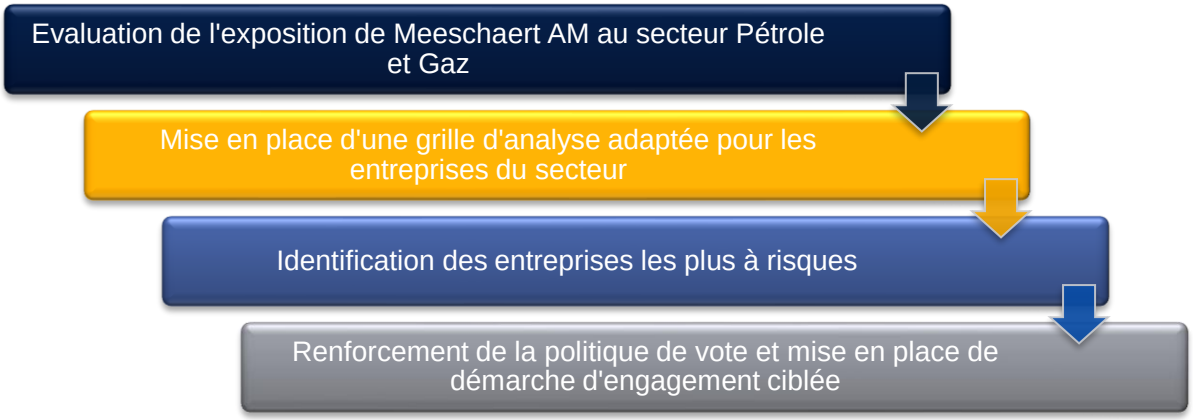

- 1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.
En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :

- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation…).

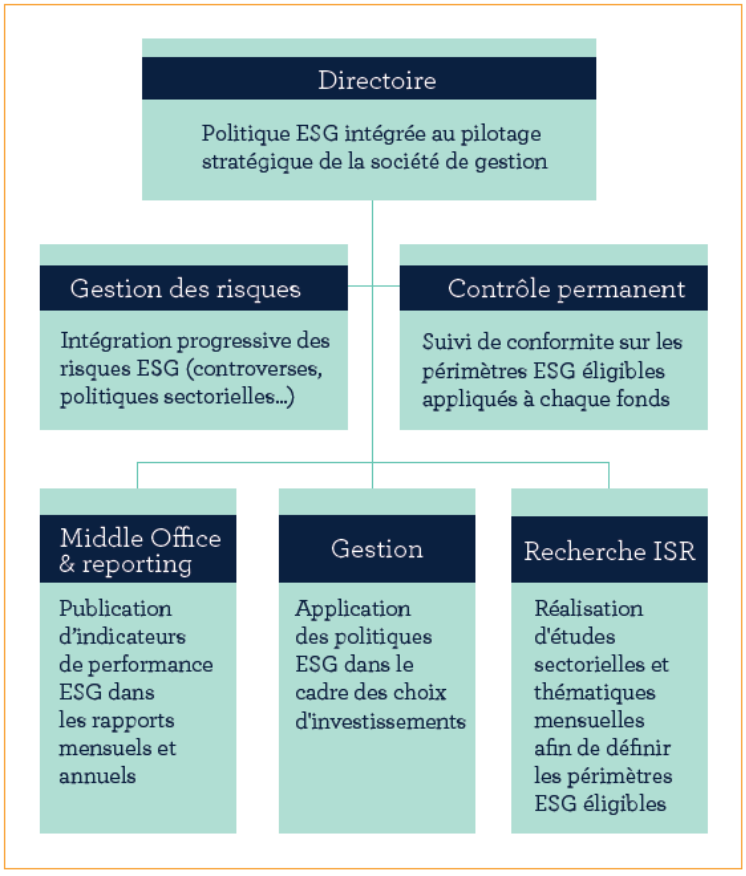

- 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 15 ans, 9 ans et 6 ans, 3 ans), de six gérants de fonds ISR (expériences : 20 ans, 18 ans, 17 ans, 17 ans, 13 ans et 10 ans).

- 1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

- 1.8 – Initiatives de promotion de la finance responsable initiatives concernant auxquelles Meeschaert AM participe

PRI Principles for Responsible Investment

Signataire des PRI depuis 2009

A+ NOTE SUR LE PILIER « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE »

Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le Social Disclosure Project et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Euro-place qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a re-joint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 billions de dollars.

Meeschaert AM organise des réunions une à deux fois par an pour développer un enjeu spécifique (gouvernance, gestion sociale, transition énergétique) auprès des journalistes et investisseurs institutionnels. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir :

- un dirigeant d'entreprise pour qui l'enjeu développé est matériel
- un spécialiste de la thématique
- l'équipe ISR qui présente sa démarche d'analyse.

• 1.9 – Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM

Au 31 décembre 2020, les encours ISR sous gestion s'élevaient à près d'un milliard d'euros, soit 61% des actifs sous gestion de Meeschaert AM, répartis de la manière suivante :

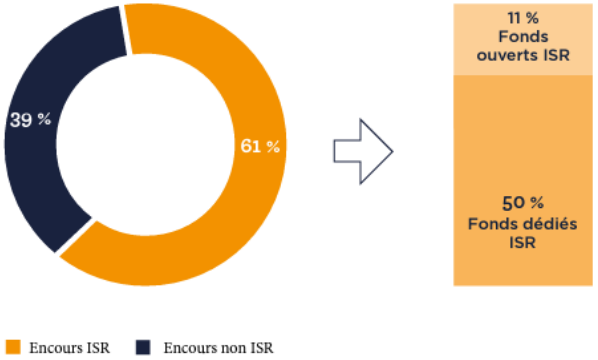

Meeschaert AM a réalisé une cartographie de la contribution de ses investissements aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis à horizon 2030, et en particulier un focus sur les investissements pour la transition énergétique et écologique. Meeschaert AM a défini des thématiques à impact positif contribuant aux ODD, qui correspondent à la fois à des thématiques environnementales (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable, écoconception, gestion de l'eau et des déchets) et à des thématiques sociales (accès au logement, accès aux services de base, alimentation saine, développement économique local, santé). Plus précisément, les investissements en faveur de la Transition énergétique et écologiques sont réalisés dans les entreprises proposant des solutions vertes correspondent aux activités recensées dans les nomenclatures développées par la Climate Bond Initiative et la Taxonomie européenne, ou répondant à l'enjeu de préservation des ressources naturelles ou de réduction des pollutions.

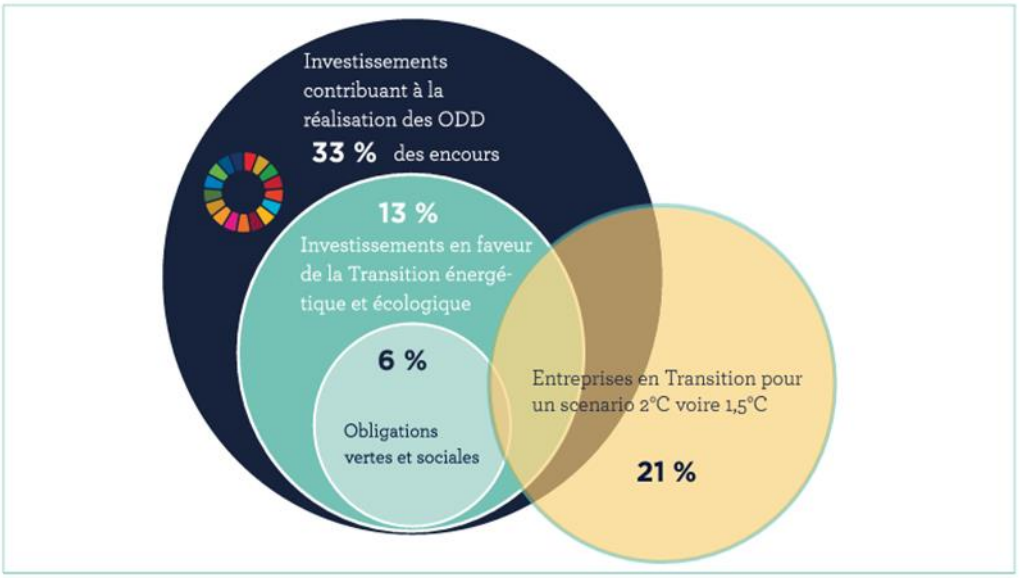

- 1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par la Meeschaert AM au 31-12-2020

Fonds ISR ouverts	Label et notations	Mécanisme de partage
MAM HUMAN VALUES	ESG Luxflag, Label ISR, Climetrics 5 feuilles	Oui
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	Label ISR, Climetrics 5 feuilles	Oui
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS	Climetrics 5 feuilles	Oui
MAM PATRIMOINE ESG		Oui
MAM FLEXIBLE BONDS ESG		
MAM HIGH YIELD ESG		
MAM TAUX VARIABLE ESG		
MAM SHORT TERM BONDS	Climetrics 4 feuilles	
MAM OBLI CONVERTIBLES	Climetrics 5 feuilles	
NOUVELLE STRATEGIE 50	Label ISR, Climetrics 5 feuilles	
MAM SUSTAIN USA	Climetrics 4 feuilles	
ETHIQUE ET PARTAGE CCFD	Finansol, Climetrics 5 feuilles	Oui
PROCLERO		Oui
ANTIOKEIA	Climetrics 5 feuilles	Oui
ARTHRITIS SOLIDINVEST	Climetrics 5 feuilles	Oui
ETHICARE		Oui
PORTEURS D'ESPERANCE	Climetrics 5 feuilles	Oui
MONINVEST		
UNIVERSITE DE STRASBOURG		Oui
ARARAT		Oui

2. Données générales sur le fonds MAM Short Term Bonds ESG

• 2.1 - Caractéristiques du fonds MAM Short Term Bonds ESG

MAM SHORT TERM BONDS ESG a pour objectif de gestion d'obtenir une progression de sa valeur liquidative égale ou supérieure à celle de l'indice « ester + 8,5 bps » capitalisé diminuée des frais de gestion en mettant en œuvre une stratégie ISR. A titre purement indicatif, l'indice « ester + 8,5 bps » capitalisé pourra être utilisé, à moyen terme, comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance. L'indice Ester est l'acronyme de Euro Short-Term Rate.

Une sélection de valeurs qui repose à la fois sur des critères :
- quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière…) ;
- qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). Le fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Profil de risque : (Sources : Dici et prospectus MAM Short Term Bonds ESG 30.09.2021)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 2, il reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées sur lequel il sera investi.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur.

Risque de liquidité: Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles. La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

1 / 2

Valeur d'origine des parts C et D	11 433,68 euros division par 3 le 20/11/92 et par 5 le 08/04/94
Valeur d'origine de la part I	10 000 euros
Compartiment	Non
Code ISIN	FR0000982035 (C) FR0000982043 (D) FR0011683077 (I)
Affectation des sommes distribuables de la part C	Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Affectation des sommes distribuables de la part D	Affectation du résultat net : Distribution Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion (à compter du 01/01/2013)
Affectation des sommes distribuables de la part I	Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Devise de libellé	Euro
Souscripteurs concernés	Parts C et D : tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance.) Part I : Réservé exclusivement aux investisseurs institutionnels.
Montant minimum de souscription initiale	Parts C et D : un millième de parts Part I : 500.000 euros

Caractéristique des parts

– Parts C et D :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	0.5%*TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	15% TTC maximum de la surperformance positive du FCP au-delà de l'indice de référence

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31décembre 2020 s'élève à 0.003% pour la part C et 0% pour la part D de l'actif net moyen par parts sur l'année.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **"frais et commissions"** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSEES

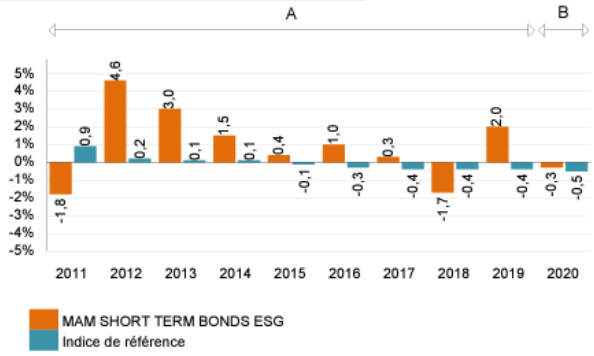

A : EONIA capitalis
B : Ester + 8.5 bps capitalis

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur sont calculées coupons nets réinvestis.

A partir du 01/01/2020 le nouvel indice de référence est l'« ester + 8,5 bps » capitalisé.

Ticker Bloomberg indice de référence : ESTRON.

Date de création du fonds : 26/06/1989

Devise de référence : EUR

– Part I :

FRAIS Asset Management

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	0,30% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	15% TTC maximum de la surperformance positive du FCP au-delà de l'indice de référence

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31décembre 2020 s'élève à 0.005% de l'actif net moyen par part sur l'année.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **"frais et commissions"** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSEES

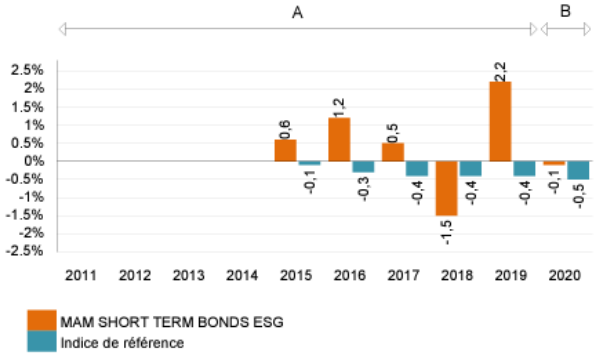

A : EONIA capitalis
B : Ester + 8.5 bps capitalis

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.
A partir du 01/01/2020 le nouvel indice de référence est l'« ester + 8,5 bps » capitalisé.
Ticker Bloomberg indice de référence : ESTRON.

Date de création du fonds : 26/06/1989
Date de création de la part : 15/01/2014

Devise de référence : EUR

- 2.2 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds MAM Short Term Bonds ESG ?

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans le fonds :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

- 2.3 - Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave[3].
- Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure[4].

- 2.4 - Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation …) et moyens internes et externes utilisés

L'analyse ESG des émetteurs reposent sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 1100 émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne :

1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

3) Exclusion des émetteurs les moins bien notés (ESG Risk Score : échelle de notation de Sustainalytics allant de 0 à 100 pour les entreprises présentant un profil de risque ESG le plus important).

Ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de l'univers de départ.

- 2.5 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Le périmètre ISR obligataire est mis à jour chaque mois.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'exclure l'émetteur des périmètres ISR.

3. Processus de gestion

- 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatiques sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

[3] Sont considérées comme controverses modérées celles qui sont évaluées en niveau 1, 2 ou 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics

[4] Source : ISS ESG

La stratégie d'investissement de MAM Short Term Bonds ESG repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

1 : exclusion des activités controversées

Sont exclus du périmètre MAM Short Term Bonds ESG, les émetteurs **dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires** est réalisé dans :

- tabac,
- alcool,
- pornographie,
- jeux d'argent,
- armement,
- pesticides
- OGM

Ainsi que les émetteurs exclus par notre politique de sortie du charbon.

2 : analyse des profils ESG

Ces étapes permettent de déterminer le périmètre d'investissement ISR « MAM Short Term Bonds ESG » de Meeschaert AM, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants du fonds peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Synthèse du processus de gestion appliqué au fonds MAM Short Term Bonds ESG :

Chaque mois, à l'issue de la mise à jour du périmètre ISR obligataire, un comité réunissant l'équipe de gestion taux et l'équipe ISR passe en revue tous les mouvements entrées/sorties du périmètre ISR, les raisons de ces évolutions (évolution de la note ou du niveau de controverse), l'impact éventuel sur le portefeuille, et le suivi du taux d'exclusion et la part du portefeuille investie dans des titres éligibles selon le processus de sélection ISR.
Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande

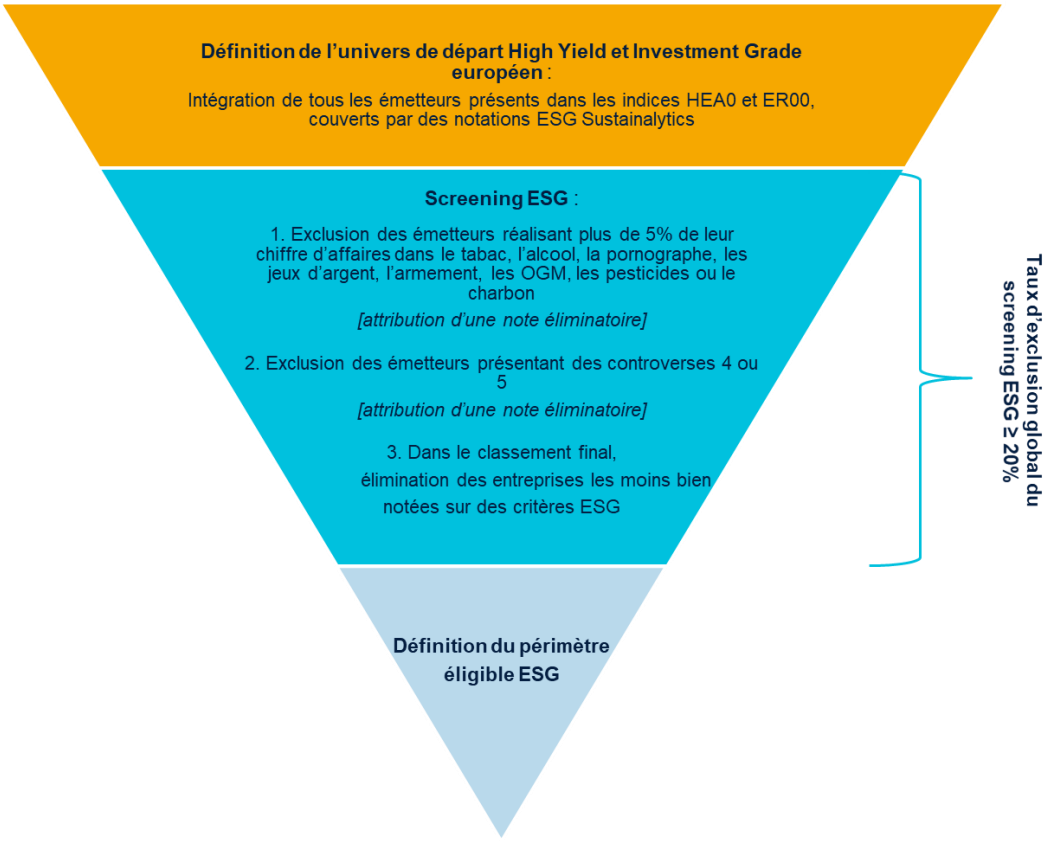

- 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC monétaire) ?

La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités et OPC de classification « Monétaire »).

- 3.3 – Modification du process d'évaluation ESG et/ou de gestion au cours des douze derniers mois

La mise en place du processus ISR du fonds MAM Short Term Bonds ESG est effective depuis décembre 2020 et a depuis vu son univers de départ évolué avec le retrait de la poche « Analyse interne » qui intégrait au maximum 100 émetteurs non présents dans les deux indices (ER00 et HEA0) qui composent l'univers de départ.

- 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 30 septembre 2021.

- 3.5 – Prêts de titres et utilisation d'instruments dérivés

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra de façon discrétionnaire, prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue

d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :
◆Réglementés ;
◆Organisés ;
◇De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◇Action ;
◆Taux ;
◇Change ;
◇Crédit ;
◇Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
◆Couverture ;

◇Exposition ;
◇Arbitrage ;
◇Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆Futures (sur taux) ;
◆Options (sur taux) ;
◇ Swaps (de taux) ;
◇Change à terme ;
◇Dérivés de crédit ;
◇Autres natures (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
◆Couverture du risque de taux ;
◇Couverture du risque de crédit ;
◇Couverture du risque actions ;
◇Couverture du risque de change ;
◇Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ;
◇Autre stratégie.
Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.
Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Il ne sera pas recherché de surexposition.
Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net. Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 10% de l'actif net.

- 3.6 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

OPCVM d'OPC : moins de 10 % de l'actif net

4. Contrôle ESG

- 4.1 – Procédures de contrôle interne et externe mises en place sur le process ESG

Contrôles de 1er niveau :

– Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements :

- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre ISR obligataire chaque mois. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors du calcul du taux de sélectivité des univers.
- Les gérants et l'équipe ISR s'assurent que le fonds superforme son benchmark sur ses deux objectifs de durabilité.

Contrôles de 2nd niveau :

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure du respect du % de taux de sélectivité affiché.
- S'assure de la présence d'une note ESG pour les émetteurs présents dans l'univers analysé.

Contrôle de risque global :

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.
En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY ou Deloitte, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR. Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020. Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

5. Mesure d'impact et rapport ESG

• 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG du fonds est mesurée chaque fois lors de la mise à jour de l'univers obligataire éligible. L'outil développé en interne permet de suivre les niveaux de controverses du portefeuille et l'exposition aux activités controversées, ainsi que le score ESG à partir de la note « ESG Risk Rating » de Sustainalytics.

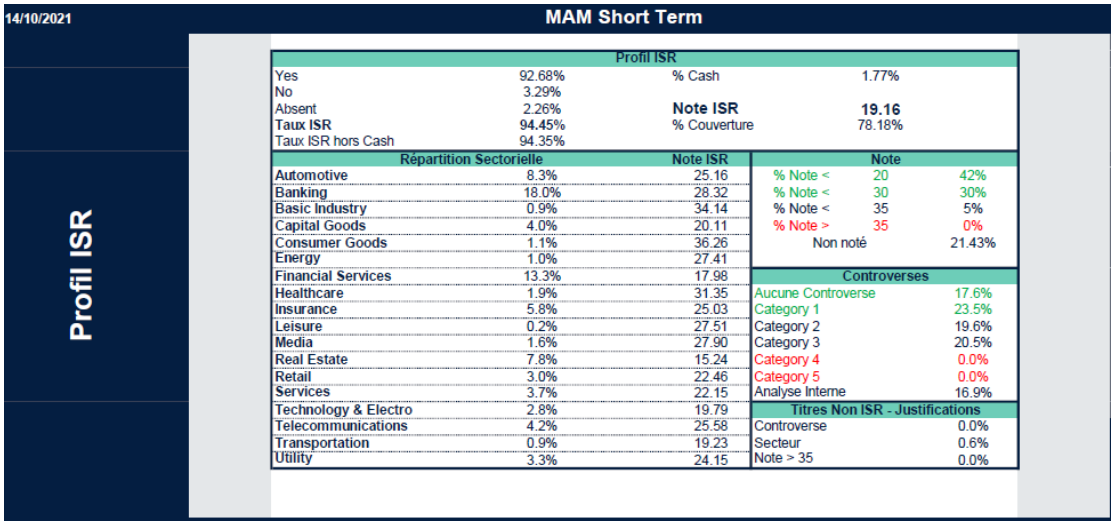

Profil ISR			
Yes	92.68%	% Cash	1.77%
No	3.29%		
Absent	2.26%	**Note ISR**	**19.16**
Taux ISR	**94.45%**	% Couverture	78.18%
Taux ISR hors Cash	94.35%		

Répartition Sectorielle		Note ISR
Automotive	8.3%	25.16
Banking	18.0%	28.32
Basic Industry	0.9%	34.14
Capital Goods	4.0%	20.11
Consumer Goods	1.1%	36.26
Energy	1.0%	27.41
Financial Services	13.3%	17.98
Healthcare	1.9%	31.35
Insurance	5.8%	25.03
Leisure	0.2%	27.51
Media	1.6%	27.90
Real Estate	7.8%	15.24
Retail	3.0%	22.46
Services	3.7%	22.15
Technology & Electro	2.8%	19.79
Telecommunications	4.2%	25.58
Transportation	0.9%	19.23
Utility	3.3%	24.15

Note		
% Note <	20	42%
% Note <	30	30%
% Note <	35	5%
% Note >	35	0%
Non noté		21.43%

Controverses	
Aucune Controverse	17.6%
Category 1	23.5%
Category 2	19.6%
Category 3	20.5%
Category 4	0.0%
Category 5	0.0%
Analyse Interne	16.9%

Titres Non ISR - Justifications	
Controverse	0.0%
Secteur	0.6%
Note > 35	0.0%

• 5.2 – Les indicateurs d'impact ESG du fonds

Le fonds dispose d'un rapport d'impact comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains.

Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Scope et de Bloomberg.
Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert Amilton AM et sera mis à jour chaque année.

MAM Short Term Bonds ESG

Rapport d'impact

MEESCHAERT AMILTON ASSET MANAGEMENT

30/09/2021

ISIN	SFDR	Température du portefeuille	Coût potentiel des externalités ESG par euro de CA
FR0000982035	Article 8	1,7°C (Indice 2,7°C)	0,13€

Environnement

Température du portefeuille comparée à son indice (en °C) :

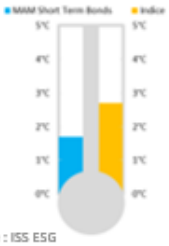

Source : ISS ESG

Intensité carbone (tCO2éq / M EUR investi) :

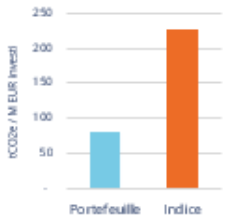

Source : ISS ESG

Objectifs climatiques :

Pour effectuer la transition, les entreprises doivent s'engager à s'aligner sur les objectifs climatiques internationaux et à démontrer les progrès futurs. Actuellement **52 % des entreprises** (en valeur) du portefeuille est engagée dans un tel objectif (notamment ceux approuvés par l'initiative Science Based Target - SBT).

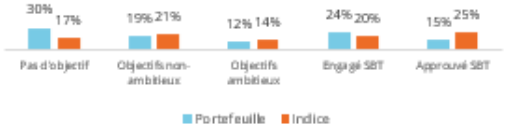

Source : ISS ESG

Social

Taux de fréquence des accidents :

Moyenne pondérée des taux d'accidents dans les entreprises investies, l'indicateur mesure les accidents par 200 000 heures travaillées

Source : ISS ESG

Prévention des accidents :

Poids des sociétés ayant mis en place une politique de prévention des accidents

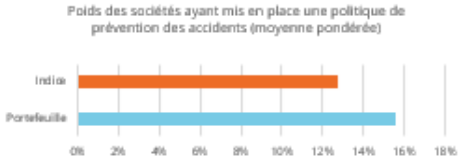

Source : ISS ESG

Gouvernance

Prévention des pratiques anti-concurrentielles :

Poids des entreprises du portefeuille n'ayant pas déployé de dispositif anti-corruption

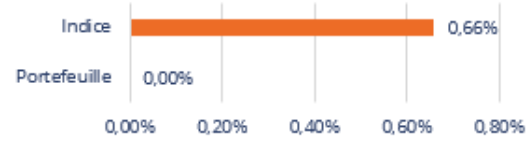

Sources : ISS ESG

Féminisation des conseils :

Répartition des genres dans les conseils, en moyenne pondérée

Source : ISS ESG

Droits Humains

Violations des Principes du Pacte Mondial :

Poids des entreprises impliquées dans des violations des Principes du Pacte Mondial

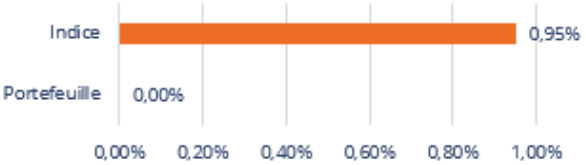

Source : ISS ESG

Controverses sur les violations des normes internationales (NBR) :

Poids des sociétés impliquées dans des controverses liées aux violations des normes internationalement reconnues.

Source : ISS ESG

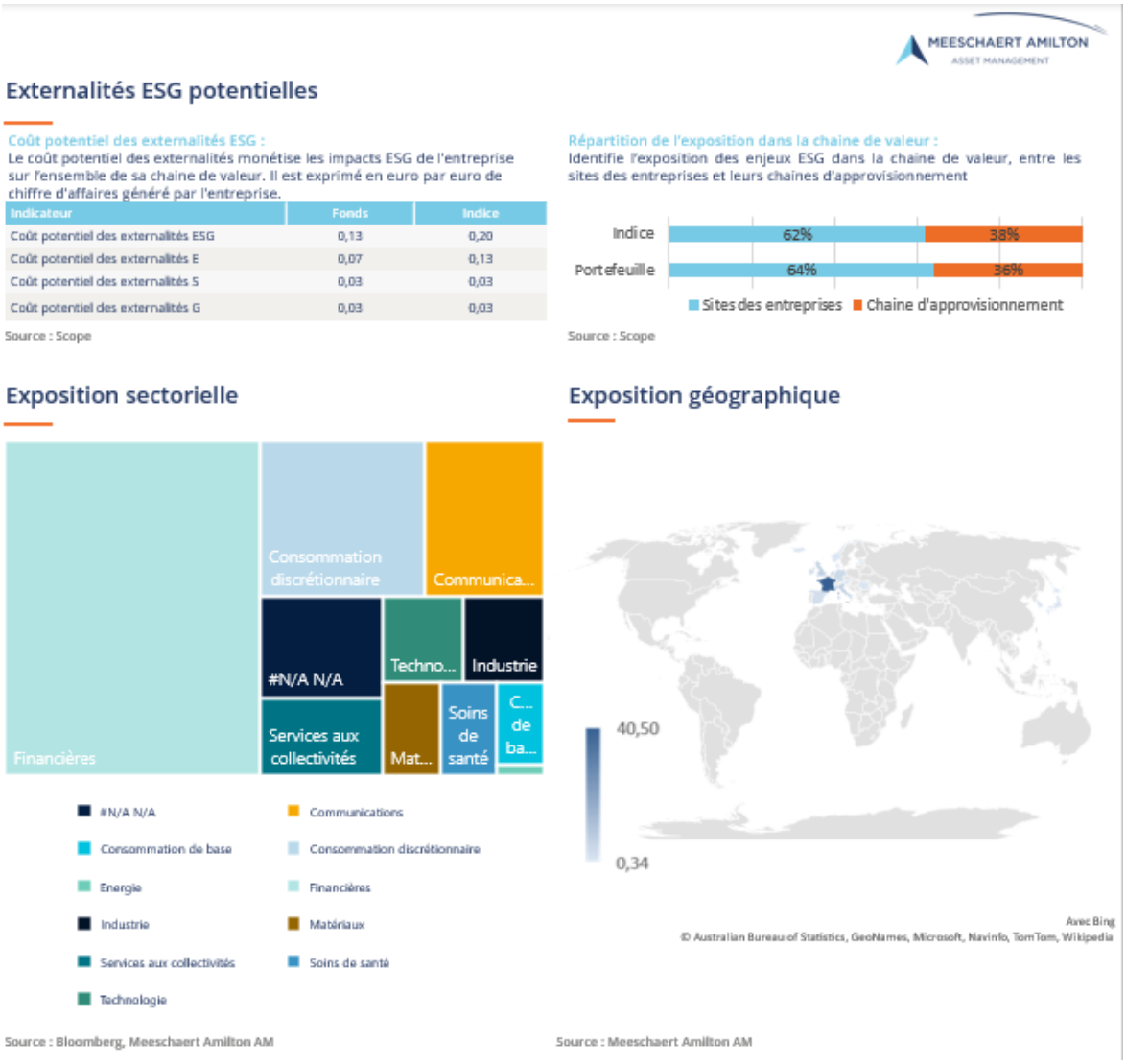

- 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds MAM Short Term Bonds ESG ?

Le site internet de Meeschaert AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de rapport mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.
Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.
Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelles, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici.

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

• 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

• 6.2 - Comment le fonds MAM Short Term Bonds ESG établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Le fonds MAM Short Term Bonds ESG n'investit pas en actions de manière directe ou indirecte. Toutefois, une politique d'engagement est définie au niveau de la société de gestion. Par ailleurs, l'équipe ISR rencontre régulièrement les émetteurs dans le cadre de leur programme d'émission d'obligation verte, sociale ou durable, ou bien lorsqu'une controverse est identifiée.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Par ailleurs, au sein du réseau *Shareholders for Change* dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.
Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

• 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement…).
En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

- 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate » 4 Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Un rapport d'engagement sur l'exercice 2020 est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM.

- 6.5 – Les activités d'engagement menées au cours de l'année 2020/2021

En 2020/2021, l'équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont neuf entreprises présentes dans Short Term Bonds ESG au 30/09/2021 :

Entreprise	**Date de la rencontre**
Orpea	Janvier 2020
Eurofins Scientific	Janvier 2020
ALD	Janvier 2020
Intesa Sanpaolo	Avril 2020
Worldline	Novembre 2020
Plastic Omnium	Novembre 2020
Orpea	Janvier 2021
WPP	Octobre 2021
Orpea	Octobre 2021

- Gestion de la crise sanitaire dans les Ehpad

Considérant ce secteur comme une réponse à un enjeu clé du développement durable, à savoir le vieillissement de la population, Meeschaert AM a entamé un dialogue avec les en-treprises de ce secteur depuis plusieurs années déjà (Orpea est présente dans le fonds MAM Short Term Bonds ESG au 30/09/2021). Les axes du dialogue étaient tournés vers la qualité des soins, l'éthique des pratiques mais aussi la gestion des ressources hu-maines. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus, et à la demande des clients, Meeschaert AM a réalisé une étude sur la manière dont les sociétés gestionnaires d'Ehpad ont géré la crise par rapport à leurs parties prenantes. L'étude a été réalisée en juin 2020.

Au cours du second semestre 2020, les analystes ISR de Meeschaert AM ont rencontré les dirigeants de Korian, permettant ainsi d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, et des

informations complémentaires concernant Orpea ont été communiquées par l'entreprise en octobre 2020 et une rencontre avec les dirigeants est prévue en janvier 2021.

Conclusion de l'étude sur la gestion de la crise sanitaire dans les EHPAD :
En conclusion de cette étude, Meeschaert AM estime qu'en tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire de soutenir ce secteur, dont l'activité représente une solution pour la Société, malgré les difficultés liées à cette crise. Il est par ailleurs essentiel de maintenir un échange constructif avec ces sociétés, afin d'exprimer nos attentes tout en étant à l'écoute des réponses apportées par celles-ci.

- Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change

Au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert AM a été proactif par :

Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un reporting des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021 ;

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica , et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de mieux comprendre le travail engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs, mais nous Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles ;

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaines d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meescheart AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.

- 6.6 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution…). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

- 6.7 – Quelles mesures sont-elles prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la politique de vote de Meeschaert AM.
Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options,
- Les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone

• 7.1 – La politique de vote de Meeschaert AM

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds commun de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de huit grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale
- Transition juste vers une économie neutre en carbone.

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés…) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).
De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus.

En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital…). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire

pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2021.

- 7.2 - Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.
Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution.
Ces informations sont regroupées sur le site internet de Meeschaert dans la rubrique « Engagement actionnarial » de l'onglet « Investissement responsable » :
https://meeschaert-amilton.com/investissement-responsable/engagement-actionnarial

- 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

– Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL

En 2020, Meeschaert AM a coordonné le dépôt d'une résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. Actionnaire de long terme, nous Meeschaert AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion des portefeuilles, et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets ») de Total, dont la valorisation et le modèle économique dépendent fortement des réserves d'énergie fossile dont elle gère l'exploitation. L'obligation de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle induit la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et donc de cesser l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures. Malgré les avancées affichées par Total, les objectifs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre restaient à préciser et l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société à clarifier. C'est pourquoi le groupement d'actionnaires a maintenu que les annonces de Total en mai 2020 devaient s'accompagner de la définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduirait par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés.
C'est après un dialogue continu avec la société que le groupement a décidé de déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France. Celle-ci invitait les actionnaires à voter pour une modification des statuts pour encourager le groupe pétrolier à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en dévoilant un plan d'actions.

« Nous avons donc demandé à Total de préciser un plan d'action à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.»

16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu **16,8 %** des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à **11 %**, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

– Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M

En 2019, nous avions co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau *Shareholders for Change,* à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

• 7.4 – Votes en lien avec les critères ESG au cours de l'année écoulée

Au cours de l'année 2020, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert AM sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Meeschaert AM a également voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

Annexe

- Composition du portefeuille

MAM Short Term Bonds ESG au 10.02.2022 (Source : Caceis)

Libelle valeur	Pourcentage actif net
Ach rglt différé	-0,63579
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	0,26233
CCBGBB 1 10/26/24	0,62046
CACEIS Bank	0,82545
UBS GROUP AG 2.125% 04-03-24	0,28696
ZF NA CAPITAL 2.75% 27-04-23	0,42507
VONOVIA FINANCE BV E3R+0.45% 22-12-22	0,54536
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	1,34718
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	0,62671
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	0,20064
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	0,66995
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-07-23	0,68408
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 24-03-25	0,33332
ALLIANZ FIN II E3R+1.0% 22-11-24	0,27866
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	0,65659
Dépôt gar. CACEIS BK	0,02034
NYKREDIT E3R+0.57% 02-06-22	0,54444
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 1.375% 10-04-24	0,69778
Frais de Gest. Fixe	-0,03055
Frais de Gest. Fixe	-0,01638
Frais de Gest. Fixe	-0,00005
OSTRUM SRI CASH Part I	2,45962
BPCE 4.625% 18/07/23	0,95913
COFACE 4 1/8 03/27/24	0,60326
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	0,62344
INDIGO GROUP SAS 2.125% 16-04-25	0,57062
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	0,65054
CA 3.0% 02-02-25	0,71599
CNP ASSURANCES 1.875% 20-10-22	1,72996
SPIE 3.125% 22-03-24	0,2129
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	1,05197
SUEZ SA 2.875% PERP	0,35448
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	0,34881
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	0,69185
GECINA E3R+0.38% 30-06-22 EMTN	0,20417
ALTAREA 2.25% 05-07-24	0,70814
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	0,55888
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	0,7479
ILIAD 1.5% 14-10-24	0,65675
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 27-03-23	0,68661
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	1,56345
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	0,68502
SG E3R+0.45% 06-03-23 EMTN	0,68242
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	0,46349
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	0,64362
EDF 4.0% PERP	0,63212
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	0,34512
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	0,75118
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	0,35231
SEB 1.375% 16-06-25	0,41515
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	0,38914
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	0,53262
ILIAD 0.75% 11-02-24	0,65593
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	0,66745

CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	0,65936
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	0,71931
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	1,40085
INTE E3R-4+1.9% 26-09-24	0,34441
Appel Marge CACEIS	-0,04741
Rachats a payer	-0,26909
Souscriptions/payer	0,02466
Vte rglt différé	4,8796
SOCGEN 4 06/07/23	1,67914
STOREBRAND LIVSFORSIKRIN TV 04/04/2043	0,38137
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	0,76191
RBIAV 6 10/16/23	0,75621
SOLVAY FINANCE 5.425% 31/12/99	0,36576
RAIFFEISENLANDESBK 5.875% 11/23	0,74926
TELEFO 5 7/8 12/31/49	0,38233
BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024	0,80261
GAS NATU FENO 4.125% 30-11-49	0,14068
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	0,36162
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	0,58108
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	0,42971
SEALED 4.5% 15-09-23 EMTN	0,72457
BRITISH 1.125% 10-03-23 EMTN	0,34704
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	0,97234
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	0,28916
LOXAM 3.5% 03-05-23	0,27555
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	0,4118
TOTALENERGIES SE 3.875% PERP	0,28199
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	0,72558
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	0,69887
LOXAM 3.5% 15-04-22	0,40879
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	0,57868
GLOBAL SWITCH HOLDINGS L 1.5% 31-01-24	0,82105
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	0,27141
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	0,17621
HSBC E3R+0.5% 05-10-23 EMTN	0,34059
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	0,82125
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 3.5% 30-09-24	0,33753
ORSTED 2.25% 24-11-17	0,27858
BRITISH TEL 1.0% 21-11-24 EMTN	0,34296
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.7% 01-12-24	0,66317
PIRELLI C 1.375% 25-01-23 EMTN	0,54873
FAURECIA 2.625% 15-06-25	0,68804
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	0,68274
WPP FINANCE 2013 E3R+0.45% 20-03-22	0,54389
ARION BANK 1.0% 20-03-23 EMTN	0,82904
TELEFONICA EUROPE BV 3.0% PERP	0,27804
AIB GROUP 1.5% 29-03-23 EMTN	0,34941
SOFTBANK GROUP 4.0% 20-04-23	0,62494
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	0,41494
SABSM 1 5/8 03/07/24	0,70255
DOMETIC GROUP AB 3.0% 13-09-23	0,42366
BANQUE 1 1/2 09/28/23	1,11372
VODAFONE GROUP 3.1% 03-01-79	0,41418
VERISURE HLD AB 3.5% 15-05-23	0,82412
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	0,28946
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	0,70934
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	0,35134
LG CHEM 0.5% 15-04-23	0,89022
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	0,49637
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	0,40725
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	0,34494
NATWEST MKTS 1.0% 28-05-24	0,34661

LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	0,6142
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	0,55163
EUROFINS SCIENTIFIC 2.875% PERP	0,93501
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13-09-23	0,67858
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	0,67893
NEXI 1.75% 31-10-24	0,33918
CROWN EU HLD 0.75% 15-02-23	0,4751
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	0,68654
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	0,33399
AZIMUT 1.625% 12-12-24	0,34489
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	0,35511
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	0,3759
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	1,09401
NETFLIX 3.0% 15-06-25	0,57837
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	0,28745
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	0,36049
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	0,56252
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	0,68338
EL CORTE INGLES 3.625% 15-03-24	0,4209
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 1.625% 08-10-24	0,34883
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	0,13568
ARION BANK 0.625% 27-05-24	0,33863
CTP BV	0,6855
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE ZCP 01-04-24	0,6729
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	0,33221
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 27-01-23	1,01886
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	0,66257
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	0,2702
BOOKING 0.1% 08-03-25	0,60309
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	0,6679
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	1,23222
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	1,03344
VIRGIN MONEY UK 0.375% 27-05-24	0,34083
LEASYS ZCP 22-07-24	1,00865
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	0,66337
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	1,31359
BBVA E3R+1.0% 09-09-23 EMTN	0,34441
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	0,86059
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	1,17553
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 0.125% 20-10-23	1,0126
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.0000010% 12-11-23	0,6762
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	0,66557
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.064% 13-01-25	0,33644
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	0,66626
AMADEUS CM E3R+0.6% 25-01-24	1,08993
CTP NV 0.875% 20-01-26 EMTN	0,66436
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	0,46921
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	0,61494
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	0,89135